



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 90777

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les préoccupations que suscitent les conditions de suivi par l'État des conséquences de la sécheresse de 2003. Rejoignant les attentes portées en particulier, comme dans le Nord - Pas-de-Calais, par des associations intercommunales de sinistrés, il lui demande quels prolongements le Gouvernement entend donner aux revendications qui s'expriment et demeurent insatisfaites à ce jour : prorogation de deux mois pour la remise des dossiers d'aide financière ; participation des représentants des associations de défense des sinistrés, aux travaux des commissions départementales en charge de l'examen des dossiers ; octroi d'un budget supplémentaire afin de mettre l'effort financier de l'État à hauteur des besoins recensés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90777

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3578